

NATIONS
UNIES

Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-PT

Date : 3 octobre 2006

Original : FRANÇAIS
Anglais**LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL****Devant :** M. le Juge Fausto Pocar, Président**Assisté de :** M. Hans Holthuis, Greffier**Ordonnance rendue le :** 3 octobre 2006**LE PROCUREUR**

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

**ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION D'UN JUGE *AD LITEM* POUR LA
MISE EN ÉTAT DE L'AFFAIRE**

Le Bureau du Procureur :M^{me} Hildegard Uertz-Retzlaff
M. Daniel Saxon
M. Ulrich Mussemeyer**L'Accusé :**

Vojislav Šešelj

Les Conseils d'appoint :M. David Hooper
M. Andreas O'Shea

NOUS, FAUSTO POCAR, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU la lettre du Secrétaire général, datée du 25 novembre 2005, par laquelle le Juge Frank Höpfel est nommé juge *ad litem* du Tribunal international pour connaître de l'affaire n° IT-95-11-PT, *Le Procureur c/ Milan Martić*, à compter du 29 novembre 2005,

VU la résolution 1481 (2003) du Conseil de sécurité, conférant aux juges *ad litem* le pouvoir de se prononcer pendant la phase préalable à l'audience dans d'autres procès que celui pour lequel ils sont nommés,

VU l'article 19 A) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international et les exigences liées à la gestion des procès et à la répartition des affaires au Tribunal international,

NOMMONS le Juge Frank Höpfel à la Chambre de première instance I pour connaître de l'affaire n° IT-03-67-PT, *Le Procureur c/ Vojislav Šešelj*, pendant sa mise en état,

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 3 octobre 2006
La Haye (Pays-Bas)

Le Président du Tribunal international

/signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal international]